

Conseil communal de Lausanne

Initiative :	Postulat
Titre :	Pour une démocratie vivante, crédible, citoyenne, militante et transparente
Initiant-e(-s) :	Benjamin Rudaz et consorts.

Les outils de la démocratie suisse, vaudoise et lausannoise sont à la disposition des citoyennes et citoyens, qu'ils soient regroupés ou non en mouvements, associations, collectifs, ou partis politiques. Tous ces groupes peuvent faire appel à une décision populaire via des initiatives, référendums, ou faire connaître leur mécontentement ou leur volonté par une pétition non contraignante. Tous ces dispositifs reposent sur la collecte de signatures, récoltées dans la rue ou par les réseaux de personnes, par le jeu de l'argumentaire, de la conviction, bref du débat politique. Si le nombre de paraphes est atteint, le peuple se penche sur la question lors d'un scrutin.

Cette image d'Épinal est toutefois mise à mal par un manque de transparence, et par l'émergence d'acteurs tiers dans ce processus. En effet, le financement des mouvements, idées et autres comités de campagne n'est souvent connu que par décision explicite de ces groupes, et il n'existe en Suisse aucune limite ni contrôle de ces finances. Un petit groupe sans assise populaire mais avec un financement large peut ainsi décider de rémunérer des personnes « mercenaires », sans conviction politique ni affiliation claire, pour atteindre son but. Pire encore, on assiste à une professionnalisation de ce mercenariat via des entreprises et associations, dans lesquelles opèrent des « récolteurs professionnels », qui prêtent leurs « compétences » à n'importe quelle initiative, soit sur mandat, soit en retour monnayé négocié.

Or, ces personnes récoltant sans affiliation politique claire, pour souvent une multitude de texte simultanément, et avec une qualité d'argumentaire variable (peut-on être spécialiste de tout ?) mettent à mal la confiance que les citoyennes et citoyens devraient pouvoir avoir lorsqu'ils sont amenés à signer un texte. Dernièrement, une émission de la RTS a en plus mis en évidence ce qui semblait de plus en plus ressortir des expériences de chacun : ces récoltrices et récolteurs « professionnel·le·s » usent régulièrement de méthodes trompeuses pour arriver à leur fin et obtenir un maximum de signatures¹. La transparence du financement des partis politiques étant en discussion au niveau fédéral, et la liberté de commerce étant difficilement courbable, autant que le droit individuel de militer, les mesures contraignantes pour empêcher ce genre de procédés semblent faibles, mais peut-être pas inexistantes. Ces mesures devraient, pour un maximum d'efficacité, en premier lieu passer par les niveaux fédéraux (où des élu-e-s, notamment des Vert·e-s, ont déjà indiqué qu'elles et ils déposeraient un objet lors de la prochaine session²) et au niveau cantonal (où les Vert·e-s vaudois·es ont déposé récemment une demande au Grand Conseil³, qui malheureusement a été refusée⁴), dès lors que les lois sur les droits politiques sont légiférées à ces niveaux.

¹ <https://www.rts.ch/info/suisse/11058497-recolte-remuneree-de-signatures-des-pratiques-trompeuses-devoilees.html>

² https://www.24heures.ch/suisse/recolte-professionnelle-signatures-suscite-large-rejet/story/20954901?fbclid=IwAR2lduZNbpo_EBGUoealWG40GdD78HeExX-K64HRN2axd-T7jCW6142_bug

³ <https://www.verts-vd.ch/blog/2020/02/halte-aux-recoltes-de-signatures-payees-la-democratie-ne-sachete-pas/>

⁴ <https://www.24heures.ch/remunerer-les-recoltes-de-signatures-restera-possible-656263139779>

Conseil communal de Lausanne

Néanmoins, le niveau communal n'est peut-être pas dépourvu de toute solution pour empêcher rapidement de telles pratiques, avant qu'une législation supérieure ne soit mise en place. On peut tout d'abord penser à l'interdiction des récoltes rémunérées pour les initiatives et référendums communaux (même si ces derniers deviennent rares), qui agirait aussi comme un signal donné par la première ville du Canton. Dans un second lieu, des mesures semblent pouvoir être prises pour restreindre, voire empêcher, l'utilisation du domaine public à des fins commerciales. Car si la restriction à des fins idéales ou politiques n'est pas possible, comme le rappelle régulièrement le Tribunal fédéral, la restriction d'accès au domaine public à des fins commerciales est prévue et régulièrement appliquée pour d'autres actions (telles que la distribution de flyers ou le démarchage commercial). Il doit donc être possible d'interdire ou de limiter les récoltes de signatures payantes, qui ne sont motivées (pour les personnes présentes sur le terrain) que par des intérêts financiers, et de maintenir les récoltes de signatures militantes, motivées par la conviction et l'engagement politique ou associatif, soit un but idéal. Cette distinction entre activité commerciale et politique/idéelle est déjà appliquée pour les autorisations de manifestations ou de stands sur la voie publique.

Une autre exigence possible serait d'appliquer le principe de transparence lors de la récolte. Si chaque personne récoltant dans la rue était obligée d'afficher explicitement à quel mouvement, entreprise, parti ou association elle est affiliée, et si elle est ou non rémunérée pour son travail (obligation d'annonce), le citoyen ou la citoyenne pourrait déjà disposer d'informations pertinentes pour donner ou non sa signature. Cette transparence viendrait renforcer la confiance dans le système démocratique.

Finalement, il convient d'agir également par la voie de la sanction pour les cas constatés de récoltes trompeuses ou mensongères, afin d'arrêter net cette pratique indigne de nos institutions politiques. Cela implique donc un contrôle des forces de l'ordre et des directives y relative pour arriver, sur dénonciation ou constat en rue, à débusquer les récoltrices ou récolteurs trompeuses et trompeurs.

Conclusion :

La présente initiative invite la Municipalité à étudier l'opportunité de réglementer l'usage commercial du domaine public à des fins de récolte de signature rémunérée, par un processus de demande d'autorisation, ou pour le moins par l'application du principe d'obligation d'annonce de rémunération.

Lausanne, le 24 mai 2021

L'initiant/l'initiante :
Benjamin Rudaz

Xavier Company

Anne Berguerand

Daniel Dubas

Louis Dana

L'initiant-e propose au Conseil de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport-préavis